

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, dûment convoquée et signifiée par avis spécial, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **27 novembre 2014 à 19h00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présent(e)s les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal
Mme Julie Lemieux

Étaient absent(e) le(la) conseill(e)r(e) :

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

ADMINISTRATION

140-11-14

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

GESTION DU TERRITOIRE

141-11-14

Adoption du second projet de règlement «Règlement modifiant le Règlement de zonage 155 afin de détacher une partie de la zone résidentielle RB-10 pour la rattacher à la zone résidentielle RB-11

2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 155 afin de détacher une partie de la zone résidentielle RB-10 pour la rattacher à la zone résidentielle RB-11

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le Règlement de zonage numéro 155;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 155 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 octobre 2014 relativement au présent règlement,

ATTENDU QU' un «avis de motion» pour la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : M. Mario Cardinal
Appuyé par : Mme Julie Lemieux

Et résolu

Que le règlement numéro 205 soit adopté, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage numéro 0409 annexé au règlement de zonage numéro 155 est modifié de la façon suivante :

- en détachant la section actuelle de la zone RB-10 se trouvant à l'est du chemin St-Henri afin de l'annexer à la zone RB-11, de manière à ce que celle-ci se prolonge jusqu'à la route Principale.

Le tout tel que montré sur le plan joint au présent règlement comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Adoption du premier projet le 9 septembre 2014

Avis de motion donné le 11 novembre 2014

Assemblée de consultation tenue le 14 octobre 2014

Adoption du second projet le 27 novembre 2014

Adopté le 2014

Certificat de conformité émis le 2014

ANNEXE A
Plan de zonage #0409 modifié

Période de questions

142-11-14

Levée de l'assemblée

Suite à cette période de questions, il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 35.

La séance est levée à 19 h 35

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière